

### Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances spécifiques à la fiscalité des biens ruraux
- Comprendre la gestion fiscale des biens ruraux
- Adapter la stratégie de la transaction à la fiscalité des biens ruraux

### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

### Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

### Contact

**AAMTI FORMATION**

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

### Prérequis

Pas de prérequis

### Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h00/13h-14h/18h00

### Date(s) de la formation

17 / 01 / 2024

### Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel\* à Paris

\*sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

**Intervenant(s) : Maître Guy GERVAIS** Avocat à la Cour de Paris

### PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

#### **Matinée 9h00-13h00 : I. PANORAMA DE LA FISCALITE AGRICOLE**

- A. L'IMPOSITION DU BENEFICE
- B. LA TVA AGRICOLE
- C. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

#### **II. DES SPECIFICITES FONDEES SUR DES RAISONS OBJECTIVES**

- L'INTENSITE CAPITALISTIQUE DE L'ACTIVITE AGRICOLE
- LA VARIABILITE DU REVENU AGRICOLE
- LA PLURIACTIVITE DU MONDE AGRICOLE
- L'EMERGENCE D'UNE AGRICULTURE DE GROUPE

#### **DEUXIEME PARTIE : MIEUX PREPARER L'AVENIR DU MONDE AGRICOLE**

##### A. LES AIDES A L'INSTALLATION POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

1. Les aides non fiscales aux jeunes agriculteurs
2. Les aides fiscales et sociales aux jeunes agriculteurs

##### **Déjeuner : 13h00 - 14h00/Après-midi : 14h00 - 18h00**

##### B. REDUIRE LE COUT DE LA TRANSMISSION AGRICOLE : DES DISPOSITIFS NOMBREUX ET INCITATIFS

1. Les mécanismes fiscaux liés à la transmission
  - b. Le régime particulier des ventes d'immeubles ruraux (article 1594F quinquies D et E du CGI)
  2. Les dispositifs fiscaux liés au foncier : les exonérations liées aux baux ruraux à long terme et les groupements fonciers agricoles (GFA)
  3. Les autres dispositifs permettant d'atténuer le coût de la transmission de l'exploitation agricole (dispositions de droit commun)
  4. Les règles spécifiques au Monde Rural
  5. Les droits d'enregistrement concernant les sociétés agricoles
- ##### C. L'IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI)

#### **TROISIEME PARTIE : LA FISCALITE AGRICOLE FACE A LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE**

##### I. L'INTEGRATION DES REVENUS ACCESSOIRES : LA PRISE EN COMPTE DANS LA FISCALITE AGRICOLE DE LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES

- A. LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES : UN PHENOMENE CROISSANT
- B. QUELLES EVOLUTIONS POSSIBLES POUR FAVORISER LA PLURI-ACTIVITE SANS DESTABILISER LE MAILLAGE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL ?

1. Les seuils de rattachement des revenus issus des activités accessoires
2. L'application de la transparence

- Conclusion

**17h00 à 17h30** Questionnaires de satisfaction et QCM aux participants

**17h30 à 18h00** Correction du QCM et questions diverses sur la compréhension de toute la journée



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 414,00 € TTC**

(345,00 € HT - dont 20% TVA)

**Prix non-adhérents : 511,00 € TTC**

(425,83 € HT - dont 20% TVA)

### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

### Modalités Inscriptions

En ligne sur [aamtiformation.com](http://aamtiformation.com)

#### Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr), en l'adressant par voie postale avec votre règlement

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 4 7 8 6 6 7 5 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Siret : 892 472 689 000 17